

# La hausse du coût de l'énergie « catastrophique » pour la commune

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon. La séance a notamment été consacrée à la question du coût de l'électricité pour les finances locales. Le maire a ainsi indiqué que la facture d'électricité des bâtiments communaux concernant la mairie, l'école, la cantine, l'atelier, le foyer rural, avait doublé en janvier 2022 par rapport à celle de janvier 2021. Pour une consommation quasiment stable, le coût du kWh a été multiplié par 2,5 ! La facture s'élevait, en 2021, à 13.500 €, soit 8.600 € pour les bâtiments communaux et 4.800 € pour l'éclairage public.

## **La crainte d'une facture exorbitante**

Pour la municipalité, « cette évolution est catastrophique » pour

les finances de la commune, qui craint de devoir payer 13.500 € supplémentaires en 2022. Ainsi, tous les efforts de la municipalité pour venir à bout de ses problèmes de trésorerie jusqu'en juillet 2021 seraient à renouveler. Le maire a indiqué que le Sieds « multiplie depuis quelque temps les annonces sur une aide aux collectivités à l'investissement ». Encore « faudrait-il que la collectivité en ait les moyens ». Il a ainsi précisé que la commune a abandonné un projet éolien, mais qu'elle ne peut envisager de projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux, car elle n'a pas les moyens d'apporter l'autofinancement nécessaire. Le maire a envoyé des courriers au Sieds, à l'association des maires, au député et aux sénateurs pour les informer de « la conséquence catastrophique pour la commune de l'évolution du coût de l'électricité ».